

Notice d'accompagnement pour votre communication

L'objectif de cette notice est, d'une part, de vous accompagner pour une meilleure visibilité de vos travaux de recherche et d'autre part, de répondre aux impératifs de vos financeurs.

En tant que chercheur à l'UBO, vous devez respecter certaines règles de communication :

Toute communication effectuée dans le cadre de vos activités professionnelles doit appliquer les règles de communication de l'UBO auxquelles s'ajoutent, selon le financement de vos activités de recherche, certaines règles supplémentaires.



Université de Bretagne Occidentale

Identité de l'université

Lors d'action de communication sur vos travaux réalisés dans le cadre de l'UBO :

1

L'appartenance à l'UBO doit être visible, a minima par l'ajout du logo.

Vous trouverez une version téléchargeable de la charte graphique de l'université ici.

2

Veillez à **s'inscrire au mieux dans la charte graphique de l'UBO** (a minima police de caractères), ou dans celle du laboratoire si elle existe.

3

Privilégiez l'appellation « **Université de Bretagne Occidentale** » ou son acronyme « UBO » (pas *Université de Brest* qui n'est pas une entité existante en termes de communication, l'UBO étant présente sur plusieurs villes).

4

Lors de communication de vos travaux sur les **réseaux**, pensez à identifier l'université :

Facebook :
@UBO.UnivBrest
Instagram :
universitebrest
Twitter :
@UBO_UnivBrest
LinkedIn :
Université de Bretagne Occidentale

Le logo UBO

Le **logo UBO doit toujours apparaître** dans vos productions ou actions de communication à destination du grand public ou des participants au projet (sites webs, les résultats et les publications, les relations avec les médias traditionnels ou sociaux, les conférences, les séminaires et le matériel d'information tel que brochures, dépliants, affiches, présentations sous forme électronique, ect).

Lorsqu'il est affiché en association avec d'autres logos, il doit être aussi visible que les autres et au moins de la même taille (3 cm de large minimum).

Veillez à bien utiliser la dernière version du logo, disponible sur le site de l'université (d'anciennes versions circulent : elles ne sont plus valables). La version téléchargeable est disponible [ici](#)

Le logo de la composante (Faculté, Institut, École, Unité de Recherche...) ne suffit pas, il doit être accompagné du logo de l'UBO.



Université de Bretagne Occidentale



Les logos de financeurs externes (l'UE, l'ANR, etc.)

Tous les bénéficiaires d'un financement ont l'obligation de mentionner de manière visible l'origine des fonds reçus, dès le début du projet et pour toute la durée de celui-ci. Cela se fait généralement par l'affichage des emblèmes et logos des financeurs.

Ces logos doivent apparaître de manière visible et être accompagnés d'une phrase mentionnant le programme ainsi que le numéro d'attribution du financement du projet.

Ces éléments doivent eux apparaître (en plus du logo de l'UBO) sur toutes les productions ou actions de communication.

Assurez-vous de bien mettre le logo de tous les financeurs.

La plupart des financeurs mettent à disposition une version téléchargeable de leurs logos sur leurs sites webs.

Point de vigilance

Les financeurs peuvent **réduire ou retirer les fonds** alloués à un projet de recherche si les bénéficiaires n'appliquent pas les règles de dissémination et de communication du programme dont ils bénéficient. Pour des informations détaillées, veuillez à consulter le règlement du programme associé à votre financement ainsi que votre convention et contrat le cas échéant.

Règles générales sur l'utilisation des logos

Il est nécessaire de respecter une zone de protection ou espace de respiration du logotype afin qu'aucun autre élément ne vienne perturber sa lisibilité.

Veillez à ne pas fusionner ou superposer les logos

Veillez à ne pas modifier les logos : ne pas les déformer ni les incliner, ne pas modifier les couleurs (exception : passage en noir et blanc si nécessaire)



Ne pas supprimer la baseline



Pas d'autres couleurs que le noir ou le blanc



15 mm
Largeur minimale



Veillez à ne pas déformer le logo et à conserver ses proportions

En cas de besoin d'accompagnement

Réalisation de support de communication, communication dans le cadre d'un événement, relation avec la presse..., contactez le service communication de l'UBO : service.communication@univ-brest.fr

La DRiVe et la Direction de la Communication se réservent le droit de vérifier la conformité de la communication avec ces prérequis.